

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 784-2005, 22 août 2005

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la 29^e Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada (CGNA/PMEC) qui se tiendra à St. John's (Terre-Neuve), les 28 et 29 août 2005

ATTENDU QUE les premiers ministres de l'est du Canada et les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre se réuniront les 28 et 29 août 2005 à St. John's (Terre-Neuve);

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le premier ministre dirige la délégation du Québec à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada, qui se tiendra les 28 et 29 août 2005 à St. John's (Terre-Neuve);

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de :

— monsieur Hugo D'Amours, adjoint exécutif, bureau du premier ministre;

— madame Julie Angers, directrice des opérations, bureau du premier ministre;

— monsieur Mario Bouchard, sous-ministre associé à l'énergie et aux mines, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

— madame Ginette Chenard, directrice États-Unis, ministère des Relations internationales;

— monsieur Robert Noël de Tilly, directeur de la politique de l'air, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

— madame France Dionne, déléguée du Québec à Boston;

QUE la délégation québécoise ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44915

Gouvernement du Québec

Décret 785-2005, 22 août 2005

CONCERNANT la requête de la Ville de Donnacona relativement à l'approbation des plans et devis d'un projet de construction d'un barrage sur le Grand Ruisseau, dans la Ville de Donnacona, dans la municipalité régionale de comté de Portneuf

ATTENDU QUE la Ville de Donnacona soumet pour approbation les plans et devis d'un projet de construction d'un barrage sur le Grand Ruisseau, dans la Ville de Donnacona, dans la municipalité régionale de comté de Portneuf;

ATTENDU QUE les travaux consistent à aménager un bassin de rétention des eaux pluviales par la construction d'une digue afin de régulariser les eaux du Grand Ruisseau;

ATTENDU QUE le barrage est situé sur une partie des lots 56, 56-6, 57 et 57-10 du cadastre de la Paroisse des Écureuils de la circonscription foncière de Portneuf;